

Grandes marées : la France n'est pas prête Communiqué : le 25 février 2015



Les grandes marées aux coefficients exceptionnels (jusqu'à 119 sur une échelle de 120) vont toucher le littoral français jusqu'à fin mars. Conjonction entre marée haute, houle, vent fort... Ces évènements rappellent notre vulnérabilité face à l'inexorable montée du niveau des océans. Face à ces menaces qui augmentent, France Nature Environnement déplore que les éternelles solutions à court terme (bétonnage, rechargement de plage...) soient préférées à une politique de prévention durable des risques.

L'inévitable érosion du littoral

Selon le GIEC[1], les niveaux des mers augmenteront jusqu'à un mètre d'ici 2100 et les phénomènes météorologiques extrêmes seront de plus en plus intenses, fréquents et longs. Inexorablement, le risque de submersion et d'érosion des zones côtières françaises augmente. C'est près d'un emploi sur trois sur le littoral qui est concerné par cette élévation des niveaux de la mer. Et le phénomène s'observe déjà : depuis fin 2014, les grandes marées conjuguées aux multiples tempêtes ont déjà provoqué jusqu'à 10 mètres de retrait sur la côte Aquitaine[2].

Bétonnage : les pansements ne tiendront pas longtemps

Boudins gonflables anti submersion, barrages géants, les grandes marées de ces dernières semaines ont donné le coup d'envoi à " la débrouillardise " qui souligne notre impréparation aux phénomènes de submersion marine. "Le littoral est de mieux en mieux protégé" a annoncé la Ministre de l'Environnement. Mais si certains progrès notables ont été réalisés, les mesures de protection défensives ne règlent rien sur le long terme. La population reste en danger. France Nature Environnement souhaite donc que le repli stratégique des biens et des personnes et le développement d'une culture du risque soit aussi porté par le gouvernement dans le débat national, et pas uniquement une stratégie de défense contre la mer, contre la nature.

Pour Elodie Martinie-Cousty, responsable du réseau Océans, mers et littoraux de FNE: « 1,4 million d'habitants sont confrontés au risque de submersion marine en France. Les communes n'y sont toujours pas préparées. La construction d'un mur sur notre littoral n'est pas une solution. La sécurité des biens et des personnes est mise en jeu et plus vite que prévue! ».

Xynthia, déjà 5 ans mais des leçons non tirées

Le 26 février 2015 est le triste 5ème anniversaire du drame de Xynthia qui a causé la mort de 47 personnes. La catastrophe résultait d'une concomitance de vents forts avec une marée haute de vives eaux. Les fortes marées d'aujourd'hui sont plus fortes qu'à l'époque. Si elles étaient associées à des vents similaires à ceux de 2010, un nouveau désastre serait très probable puisque les leçons de Xynthia ne sont pas tirées. Depuis plusieurs mois, FNE déplore des blocages dans la mise en place des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Les services de l'état se plient au lobby des promoteurs immobiliers et minimisent les risques sur des territoires à fort enjeu tel que l'Île de Noirmoutier. FNE réclame la validation d'urgence des 383 PPRN littoraux jugés prioritaires sur les 800 communes concernées et souhaite que l'État s'engage dans la mise en œuvre de ces plans. Denez L'Hostis, président de France Nature Environnement rappelle que « L'élévation du niveau des océans est certaine et irréversible et nous devons nous organiser durablement pour contenir cette bombe à retardement. Malgré l'urgence de la situation, la France a beaucoup de retard sur nos voisins en matière d'adaptation à ces aléas. Le prix à payer de notre frilosité n'en sera que plus élevé! »

- [1] GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- [2] Selon un rapport élaboré par le BRGM et l'Observatoire de la Côte Aquitaine





Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 1er mars 2018

La SEPANSO attend toujours la réponse du préfet à son courrier du 11 octobre (voir-ci après)

Nous avons l'étrange et désagréable impression que les élus locaux et le responsable de l'Etat se renvoie la patate chaude.

Mais ici ou là, les élus locaux semblent continuer à faire comme si le risque était minime.

Georges Cingal,

Président



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordire, 40300 CAGNOTTE





www.sepanso40.fr

Mont de Marsan, le 11 octobre 2014

Monsieur le Préfet 24 rue Victor Hugo 40021 MONT DE MARSAN Cedex

Objet : Elaboration des Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) Capbreton, Mimizan & Soustons

Responsabilité de l'Etat

Envoi recommandé 1A 106 814 1906 0

Monsieur le Préfet,

La tempête Xynthia, nous a démontré que le risque de submersion marine était à prendre très au sérieux. Après Xynthia, vos services, qui ont déterminé les secteurs où ce risque doit être pris en compte, ont élaboré un dossier d'information pour chacun des secteurs concernés (DI Angresse, DI Capbreton, DI Soorts-Hossegor, DI Soustons, DI Mimizan). Dans la suite logique, vous avez signé trois arrêtés afin de prescrire la mise en place d'un PPRL sur la commune de Mimizan (DDTM/SIAPE/PRD/2010 n°588), Capbreton-Soorts-Hossegor (DDTM/SIAPE/PRD/2010 n°586) et Soustons (DDTM/SIAPE/PRD/2010 n°587). Nous avons constaté sur les différents sites, que l'article 4, pour ce qui est des relations et de l'information du public, n'a pas été respecté avec notamment l'absence de registre.

Le site web du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), indique qu'un PPRL doit être établi dans un délai de trois ans à partir de sa prescription (http://www.brgm.fr/projets/caracterisation-alea-submersion-marine-cadre-plans-prevention-risques-littoraux-pprl). Ce délai est aujourd'hui dépassé, nous nous permettons de vous alerter et nous vous saurions gré de nous informer sur l'état d'avancement de ces PPRL.

Nota Bene : Le Service des Risques naturels et Hydrauliques de la Direction Générale de la Prévention des Risques a publié en mai 2014 le « Guide méthodologique : Plan de prévention des risques littoraux » (169 pages) - http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-methodologique-Plan-de.html

Le procès Xynthia qui se déroule actuellement nous démontre que développement de l'urbanisme dans ces zones à risques peut conduire à des drames. Vos services, dès 2010, ont, à travers les divers dossiers d'information sur le risque de submersion marine de chaque commune, préconisé le gel de l'urbanisme dans les zones à aléa fort afin de ne pas accroitre la population. Nous vous avions alerté au sujet de la délivrance de permis de construire à Mimizan... Nous pouvons affirmer que les précautions élémentaires ne sont pas prises, notamment pour la commune de Mimizan, augmentant de ce fait des risques importants.

Le rapport final du BRGM (90 pages) sur le compte rendu des observations post-tempêtes sur le littoral aquitain (<u>décembre 2013-Janvier 2014</u>) met en évidence l'urgence de la mise en place de ces PPRL.

C'est pourquoi, nous vous demandons expressément (nombre de nos adhérents résidant sur la côte s'en inquiètent) d'accélérer voire reprendre la procédure d'adoption des PPRL litigieux. Comme vous le savez, la responsabilité de l'Etat, voire la vôtre à titre personnel, sont susceptibles d'être mise en cause en cas de carence de l'administration et de submersion marine provoquant dans les communes concernées (le sud de Capbreton est classé "aléa fort" par l'Observatoire du littoral aquitain) des dommages sur les personnes et les biens.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Georges CINGAL

Président Fédération SEPANSO Landes

Vice-Président Fédération SEPANSO Aquitaine

Administrateur France Nature Environnement

Membre du Comité Economique et Social Européen

00 33 (0)5 58 73 14 53

georges.cingal@wanadoo.fr

http://www.sepanso40.fr

Références:

- DI Angresse: http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/DI Angresse cle63aa46.pdf
- DI Capbreton: http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/DI Capbreton fbd4.pdf
- DI Soorts-Hossegor: http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/DI SOORTS HOSSEGOR cle59ba58.pdf
- DI Soustons: http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/DI SOUSTONS cle633f4c.pdf
- DI Mimizan : http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/DI MIMIZAN cle7ecb2d.pdf
- Secteur du Bourret Boudigau Arrêté DDTM/SIAPE/PRD/2010 n°586 signé du préfet le 28 décembre 2010 : http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/DOC040111-002 cle01a73e.pdf
- Secteur de Mimizan Arrêté DDTM/SIAPE/PRD/2010 n°587 signé du préfet le 28 décembre 2010 : http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/DOC040111-001 cle0bad29.pdf
- Secteur du courant de Soustons Arrêté DDTM/SIAPE/PRD/2010 n° 588 signé du préfet le 28 décembre 2010 : http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/DOC040111-003 cle06f761.pdf
- Rapport BRGM: http://www.brgm.fr/sites/default/files/rapport-public 2014 Littoral-aquitain 63182-fr.pdf